



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Procès-Verbal du 26 mai 2023
2. Modification Budget Général – Décision N°1
3. Modification Budget Bois – Décision N°1
4. Aménagement de la rue Joseph Thiery – Maîtrise d'œuvre
5. Dénomination et numérotation des voies publiques
6. Convention servitude – Enfouissement Rue Joseph Thiery
7. Convention servitude – Enedis
8. Convention de service – MSA
9. Electrification rurale – Renforcement des réseaux issus du poste « Monument »
10. Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUiH
11. Opération récupérateur d'eau de pluie – Règlement et tarifs
12. Questions diverses

Sur convocation de Madame le Maire en date du 09 septembre 2023, les membres du Conseil Municipal se sont réunis le 15 septembre 2023, dans la salle de réunion habituelle, en la Maison Commune de Ban-sur-Meurthe-Clefcy.

Étaient présents : ANCEL Sylvia, BARADEL Joël, CYPRYSZCZAK Roger, DÉSOR Jürgen, DIDIERDEFRESSE Sylvia, FRITZINGER Yannick, GLÉ Adrien, KARCHER Nicolas, MEYER Sylvie, MONTIER Florence, VOLPINI Yves.

Étaient excusés : GÉRARD Karine (procuration à KARCHER Nicolas).

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures et constate que le quorum est atteint.

Madame Sylvia ANCEL a été nommée secrétaire.

Point d'information :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des mouvements de personnel administratif au sein de la mairie :

- Embauche de Mme Brigitte BERCERON à partir du 1^{er} octobre 2023 et jusqu'au 30 avril 2024, pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures. La présence de Mme BERCERON permettra de seconder Mme Jennifer DIEUDONNE, actuellement en congé maternité et de constituer des dossiers de recherches de financeurs pour les projets communaux ;
- Fin du contrat de Mme Maryline HAUDEGEON le 30 septembre 2023 ;
- Mme Pascale PARISOT a déposé une demande de retraite progressive, qui a fait l'objet d'un loi au cours de l'été mais qui ne peut être mise en œuvre à ce jour.

Délibérations :

Délibération N°20230047 : Approbation du procès-verbal du 26 mai 2023

Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des remarques sur le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil qui a eu lieu le 26 mai 2023.

Les conseillers n'ont pas de remarque et adoptent le procès-verbal.

Votes : à l'unanimité

Délibération N°20230048 : Modification Budget Général – Décision N°1

Le Budget Primitif du Budget Général présente un déséquilibre de 1 euro entre les chapitres 041 recettes et dépenses. Par ailleurs, l'acquisition suivie de la vente d'un bien sans maître (cadastré 034AC20, lieu-dit Les Champs de Fayaumont) nécessite plusieurs écritures comptables non prévues au Budget Primitif du Budget Général.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une décision modificative afin de rétablir l'équilibre des chapitres 041 et de passer les écritures comptables nécessaires à l'acquisition suivie de la vente du bien sans maître.

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative du Budget Principal.

Votes : à l'unanimité

Délibération N°20230049 : Modification Budget Bois – Décision N°1

Un titre a été émis par erreur au profit de la SIAT pour une vente amiable de bois d'un montant de 21 050,15 € HT sur l'exercice comptable 2017, il convient donc d'annuler cette somme.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une décision modificative afin d'annuler cette somme comptablement.

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative du Budget Bois.

Votes : à l'unanimité

Délibération N°20230050 : Aménagement de la rue Joseph Thiery – Maîtrise d'œuvre

Madame le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement de la rue Joseph Thiery, le bureau d'étude SYNERGIE'88 de Saint-Dié-des-Vosges propose un devis à 15 870 € HT (soit 19 044 € TTC) pour la maîtrise d'œuvre : études d'avant-projet, études de projet, assistance pour la passation des marchés publics de travaux, direction de l'exécution du ou des contrats de travaux, assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception, dossiers de demande de subvention. Un avenant à ce devis sera signé si le montant est différent de la somme annoncée. De plus, un deuxième devis sera proposé par la suite pour un relevé topographique. La DDT passera sur la commune pour proposer des orientations au maître d'œuvre.

De plus Madame le Maire indique que le dossier de subvention DETR est à remettre pour le 31 octobre 2023 et non le 30 novembre 2023 comme prévu initialement.

Le Conseil Municipal accepte le devis et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération N°20230051 : Dénomination et numérotation des voies publiques**

Madame le Maire expose les nécessités de procéder à la dénomination et à la numérotation des voies publiques. Sur la base du fichier RIVOLI, il est proposé les dénominations suivantes :

Dénomination voie	Toponyme
Harfontaine	
Le défilé de Straiture	
La Chaume de Sérichamp	Le Grand Valtin
La Maxerelle	
La Bouillereau	
Le Braconseil	
Le Greniat	
Le Haut Grain	

Dénomination voie	Toponyme
Le Plainfaing	
Route départementale 73	Les Chaireux
Les Champs Tournants	
Les Evaux	
Les Prés	Lotissement le Pont Simone
Lotissement Les Bouleaux	185 rue Joseph Thiéry Sondreville
Les Grimels	Hauts des Grimels

Dénomination voie	Toponyme
Boslimpré	
Chemin de Balveurche	Le Grand Valtin
Chemin de Bellebriette	Le Grand Valtin
Chemin de Franpré	Sondreville
Chemin de la Basse de la Schlucht	Le Grand Valtin
Chemin de la Bihaye	
Chemin de la Blanche Femme	Le Grand Valtin
Chemin de la Chapelle	
Chemin de la Côte	
Chemin de la Pellière	
Chemin de Sérichamp	Le Grand Valtin
Chemin des Allées	
Chemin des Grand Fourrières	Sondreville
Chemin des Voix Diot	Le Grand Valtin
Chemin du Grand Borge	Le Grand Valtin
Chemin du Braconseil	
Chemin du Haut de la Côte	
Chemin du Moulin	Le Grand Valtin
Chemin du Pré Duté	
Chemin du Seucy	
Chemin du Village	
Chemin du Vin Bare	Le Grand Valtin
Damont	
Hervafaing	
Impasse de l'église	
Impasse des Voisprès	Sondreville
Le Chêne	
Le Coty	

Dénomination voie	Toponyme
Le Hagimont	
Le Pont de Pierre	
Le Souche	
Le Surceneux	
Le Vic	
Les Ecluses	
Les Grimels	
Longchamp	
Lotissement Les Calèches	
Lotissement Les Génévriers	
Prestré	
Route de Colmar	
Route de Gérardmer	
Route départementale 23	Le Grand Valtin
Route départementales 73	
Route des Grimels	
Route du Chêne	
Route du Souche	
Route de la Mairie	
Rue de l'Etang	Sondreville
Rue des Poussées	
Rue du Centre	
Rue Joseph Thiéry	Sondreville
Sachemont	
Voie dite de derrière Sachemont	
Voie du Bas du Village	
Voie du Moulin de Clefcy	

Le Conseil Municipal valide le principe général de dénomination et de numérotation des voies de la commune ; approuve la dénomination attribuée aux voies communales telles que présentées ci-avant ; autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ; dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération N°20230052 : Convention servitude – Enfouissement Rue Joseph Thiery**

La société EFFIM, pour le compte du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV), projette d'enfouir deux câbles souterrains Basse tension et de poser un coffret de réseau de type REMBT, rue Joseph Thiéry, parcelle 034AD347.

Madame le Maire propose de signer une convention de servitude avec le SDEV afin de pouvoir réaliser les travaux.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition du Maire, et de l'autoriser à signer la convention.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération N°20230053 : Convention servitude – Enedis**

La société BOIRON, pour le compte d'ENEDIS, projette de renouveler le réseau BT souterrain avec reprise des branchements au lotissement des Calèches.

Madame le Maire propose de signer une convention de servitude avec ENEDIS afin de pouvoir réaliser les travaux.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition du Maire, et de l'autoriser à signer la convention.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération N°20230054 : Convention de service – MSA**

Afin de facturer les prestations périscolaires et de cantine selon le quotient familial des familles adhérentes à la Mutuelle Sociale Agricole (MSA), la commune de Ban-sur-Meurthe-Clefcy souhaite pouvoir avoir consulter en ligne le montant du Quotient Familial mensuel des allocataires de la MSA, pour cela une convention avec la MSA doit être signée.

Madame le Maire propose de signer cette convention et que la Directrice du service Périscolaire soit utilisatrice unique de ce service en ligne.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention et accepte que la Directrice du service Périscolaire soit utilisatrice unique de ce service en ligne.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération N°20230055 : Electrification rurale – Renforcement des réseaux issus du poste « Monument »**

Suite aux problèmes rencontrés sur le réseau électrique et à la demande de la commune, le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) propose un projet de renforcement des réseaux issus du poste « Monuments » suite à l'extension de Mr BERCERON, chemin de la Pellière.

Madame le Maire précise que le coût de l'opération est estimé à 49 787.63 € HT et est susceptible de bénéficier d'une subvention du FACE. Aucune participation financière ne sera demandée à la commune conformément à la décision du Comité du SDEV du 19/06/2018.

Le nombre de poteaux supplémentaires nécessaires à cette opération n'est pas connu à ce jour.

Le Conseil Municipal autorise la réalisation des travaux par le SDEV, maître d'ouvrage, sous réserve de l'octroi de la subvention.

Votes : à l'unanimité

Délibération N°20230056 : Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUiH

Madame le Maire présente le projet d'aménagement et de développement durables du PLUiH, notamment ses trois ambitions fondatrices et ses six axes thématiques.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue des débats et autorise Madame le maire à sursoir à statuer sur les demandes d'autorisation, installations ou opérations de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

Délibération N°20230057 : Opération récupérateur d'eau de pluie – Règlement et tarifs

Madame le Maire propose un règlement pour l'opération des récupérateurs d'eau de pluie.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Cuve murale 1000 litres : 127 € TTC – sans pose
- Cuve 3000 litres : 2 500 € HT + TVA en vigueur selon conditions définies au Cerfa 13948– avec pose.
- Cuve 5000 litres : 3 360 € HT + TVA en vigueur selon conditions définies au Cerfa 13948– avec pose

Pour les cuves de 3000 et 5000 litres et selon la nature du terrain le prix de la pose peut évoluer, la collectivité refacturera alors le tarif réel de l'entreprise déduction faite de l'aide de 60 %.

Le Conseil municipal approuve le règlement et les tarifs proposés par Madame le Maire.

Votes : à l'unanimité

Questions diverses :

1. Etang du Souche

Le Conseil Communautaire de l'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges propose à la commune de Ban-sur-Meurthe-Clefcy d'acquérir l'étang du Souche pour une somme de 110 000 € hors frais annexes. Cette offre est non négociable et l'étang sera vendu à un particulier si la commune décline l'offre.

Madame le Maire précise que la somme de 120 000 € est prévue au Budget pour l'achat de l'étang.

Mr Nicolas KARCHER propose que la vente se fasse via un acte administratif pour éviter les frais de notaire.

L'ensemble des conseillers municipaux est favorable à l'achat de l'étang du Souche.

2. Délibération de la Communauté D'Agglomération n°6 du 11/09/2023

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle s'est abstenue pour le vote du point n° 6 du Conseil communautaire du 11/09/2023 : Acquisition d'un bien immobilier par voie de préemption sis à Le Saulcy. Cette décision est motivée par le coût d'achat (environ 205 000 €), le coût des travaux (environ 7 millions €) et le fait qu'il n'y ait pas de projet pour ce site, tel que présenté par le Président.

3. Achat de parcelle par la mairie

Plusieurs parcelles sont proposées à la commune de Ban-sur-Meurthe-Clefcy, dont certaines boisées. Madame le maire propose que la Commission se réunisse pour étudier les propositions de vente, date à fixer un samedi à 9h.

4. Mme FAVRAY : source tarie

La source de Mr et Mme FAVRAY est tarie en été depuis quelques années, chemin rural n°67 au lieu-dit Le Coty. Ils ne veulent pas renoncer à leur concession mais souhaitent bénéficier d'une réduction de leur tarif à compter du 1^{er} janvier 2024. Le Conseil Municipal propose de délibérer dans ce sens lors de sa prochaine réunion.

5. Camion pizza : sondage auprès de la population pour installation le vendredi soir

Un sondage a été réalisé du 20 août au 10 septembre 2023 auprès des habitants via Illiwap pour connaître le degré d'intérêt de l'installation d'un camion pizza sur la commune. 97 personnes ont répondu à ce sondage : 70 % le souhaiterait sur la place de la Mairie, 30% devant l'aire de jeu de Sondreville.

Dossier suivi par Mr Nicolas KARCHER.

6. Plan de relance ONF

Mr Pierre LAMBERT de l'ONF ne peut pas fournir de devis pour le reboisement de Boslimpré. En effet, les prix pratiqués à ce jour sont trop chers pour établir un devis correspondant au budget prévu. Cela contraint la commune à faire une nouvelle demande de subvention et de renoncer à l'aide obtenue dans le cadre du programme France Relance. La constitution et le suivi du dossier seront effectués gracieusement par l'ONF. Les démarches administratives sont à entreprendre dès décembre 2023 et les devis à faire avant la demande de subvention.

7. Vidéoprotection

L'audit réalisé par un référant de la Gendarmerie pour la vidéoprotection permettra de solliciter des entreprises pour des devis qui serviront de base à la demande d'aide à présenter avant le 31 décembre.

8. La clef du Ban

Plusieurs sollicitations ont été faite à la commune :

- 3 projets de reprise en gérance
- Projet de soutien financier et d'aide au développement par des programmes associatifs

9. Résiliation du bail – logement du grand Valtin

Madame Denise ANTOINE demande la résiliation de son bail au 30 novembre 2023. Un courrier de réponse lui a été adressé par Madame le Maire.

Madame le Maire précise qu'il n'y aura pas de possibilité de nouveau locataire directement après Mme ANTOINE car le logement nécessite des travaux de réhabilitation thermique. Voir DETR pour les travaux.

10. Dépôts sauvages au grand Valtin

Les caméras n°7 et 8 du projet de vidéoprotection permettront de voir l'emplacement où sont régulièrement constatés des dépôts sauvages.

La séance est levée à 23h00.